

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
--
ARRÊTE
Le Président de Limoges Métropole
du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à Mme Valérie VIGUIE, Directrice au sein du Pôle ressources et à M. Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole

N° 25927

Mé la Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et L. 522-15.
Mé la délibération n°15 du 27 juin 2024 portant délégation d'attribution de travail communautaire au Président.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par ordre, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.
CONSIDÉRANT que Mme Valérie VIGUIE assure les fonctions de Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation, au sein du Pôle ressources.
CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX, assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie VIGUIE, Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation au sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Tout bon de commande y compris sous le régime RIVICIS, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à 15 000 € HT de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Bonnetaux de transmission.
- Documents, mandats et découverts tout dans le cadre des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Attestations de service fait, déclarations de bonne exécution des prestations, certificats de capacité, attestation de travaux d'un prestataire relevant de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Contrats d'abonnement et contrats de location de matériel du véhicule.
- Conventions pour l'achat des équipements du fait et être dégrés et de l'engagement supérieur situés sur et hors territoire communal et tout avant y y rapportant à l'Assemblée et valables.
- Conventions d'achat de l'équipement de la section matérielle de l'Association sportive des jeunes des intégrés et des télécommunications (ASPT) et tout avant y y rapportant.
- Conventions avec les clubs et les comités pour l'attribution des créneaux d'entraînement et tout avant y y rapportant à l'Assemblée et valables.
- Conventions d'attribution de la salle de réunion pour l'entraînement des clubs et tout avant y y rapportant à l'Assemblée.
- Avec validité à l'exception de la convention de mandat confiant à un organisme privé la perception des recettes au titre de la gestion du centre aquatique L'Aquaparc.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie VIGUIE, Directrice au sein du Pôle ressources et à M. Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle ressources à Limoges métropole.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25927.pdf**
(.pdf, 158,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

